



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte et prévention

Question écrite n° 14332

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les phénomènes liés à l'addiction aux jeux. Avec le développement des nouvelles technologies et des réseaux de communication numérisés l'offre évolue souvent dans des proportions considérables. Les sollicitations sont nombreuses comme sur les propositions de paris pouvant être faites sur Internet avec des jeux en ligne ou encore avec les moyens de la téléphonie mobile. Si des mesures ont déjà été prises, il convient de rester vigilant quant à tout développement. Il souhaite savoir de quelle manière le Gouvernement entend poursuivre ses efforts en matière de lutte contre l'addiction de jeux, particulièrement en vue de la révolution numérique en marche actuellement.

Texte de la réponse

Aujourd'hui en France, aucune enquête ne permet encore de mesurer l'importance de la dépendance à l'internet et aux jeux vidéo, au-delà des témoignages dont rend compte la presse. L'expertise collective que la direction générale de la santé (DGS) a demandée à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) sur les jeux de hasard et d'argent a été rendue publique le 22 juillet 2008. Ce travail fait un point rigoureux et à jour, sur les enjeux sanitaires (dépendance, prise en charge) de cette forme d'addiction sans substance. Mais, faute d'une littérature évaluative suffisante, y compris à l'étranger, ce travail ne fournit pas les éléments permettant de construire une politique complète, comme cela peut être le cas pour les addictions avec substances (notamment alcool et tabac). Des recherches spécifiques pluridisciplinaires pour mieux connaître ce phénomène sont nécessaires. Elles pourront, notamment, servir à l'élaboration des mesures de prévention adaptées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14332

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2008, page 303

Réponse publiée le : 9 septembre 2008, page 7850